

E-BIZ

Un club pour les marchands du web

L'Espace Numérique Entreprises anime le club e-Biz des acteurs du commerce électronique des régions lyonnaise et grenobloise. Ce club réunit mensuellement une trentaine d'adhérents autour des problématiques soulevées par la spécificité du e-commerce : le contenu des sites, la législation, la concurrence, la logistique ou les coûts... En effet, comme en témoigne Isabelle Vidal, pdg du site Wanimo.com : "les choses évoluent très vite dans le monde du commerce en ligne où nous sommes en train de construire un métier nouveau. Il est donc très enrichissant de pouvoir échanger avec d'autres sites présentant les mêmes problématiques, les mêmes contraintes ou les mêmes projets." Sa société, créée en 2000 et associant conseils vétérinaires et boutique en ligne pour animaux de compagnie, participe régulièrement aux ateliers du club : "cela nous permet de réfléchir, d'échanger et tout simplement de nous connaître entre e-marchands d'une même région".

De fil en aiguille, le club devient une petite communauté débordant du cadre des réunions mensuelles et des projets plus conséquents voient le jour. Par exemple, l'achat mutualisé d'un matériel photo spécifique pour mieux mettre en valeur les produits sur les sites. Une charte de bons usages du e-commerce est également à l'étude.

Contact : 0821 231 251 (0,12€ ttc/mn) | www.enb.fr

QUALIFICATION

Enfin, les TPE misent sur la formation !

Changement de mentalité ? En 2007, 35 % des TPE-PME ont élaboré un plan de formation pour leurs salariés. C'est 15 points de mieux qu'en 2006 !

Le pari n'est pas gagné, mais en franchissant la barre symbolique des 50 % en 2007, les TPE font un pied de nez aux idées reçues en matière de formation : manque de temps, méconnaissance des prises en charge financière, peur de l'absence du salarié... Elles sont désormais une majorité à considérer la formation comme une solution pertinente pour répondre à leurs besoins de qualification, juste derrière le recrutement. Un pourcentage révélé par l'enquête "Perspectives 2008" d'Agefos-PME, rendue publique en décembre dernier. Mieux, 35 % d'entre elles vont jusqu'à élaborer un plan de formation, un chiffre de 15 points supérieur à celui de l'enquête précédente ! Autre enseignement : 65 % des TPE-PME allouent à la formation un budget sur les bases de l'obligation légale.

Ainsi, ce qui intéresse en priorité Thierry Fichot, gérant de la Société Française d'Équilibrage des Réseaux Hydrauliques (Sferhy), c'est le développement de son entreprise. Et pour cela, il a choisi d'apprendre l'espagnol. Sferhy est une TPE de trois associés créée en 2006 s'adressant aux maîtres d'ouvrages et aux bureaux d'études chargés de l'installation du chauffage et de la climatisation dans un bâtiment avec, à la clé, des économies d'énergie.

L'entreprise, qui a connu un bon démarrage en France, regarde depuis plusieurs mois vers l'Espagne et pour pouvoir ouvrir un bureau à Madrid, le gérant et l'un de ses associés apprennent la langue au Centre de formation de la CCI. "Nous avons débuté en octobre dernier, à raison d'une fois par semaine, explique Thierry Fichot. Les cours commençant à 18 h 30, nous n'y assistons pas toujours avec la régularité souhaitée mais on s'accroche car c'est une formation essentielle pour le développement de Sferhy". Des exigences que le Centre de Formation de la CCI connaît et respecte : il propose des sessions de formation courtes, nombreuses et diversifiées, ainsi que des formations à distance dans des domaines tels que l'informatique ou les langues et accompagne le dirigeant dans la mise en œuvre et la prise en charge financière de ses choix.

Contact : www.formalyon.cci.fr

Thierry Fichot, gérant de Sferhy.

CENTRE D'AFFAIRES

Une norme en cours d'élaboration

Les centres d'affaires et de domiciliation accueillent les entreprises à la recherche d'une adresse commerciale, administrative et fiscale assortie de bureaux équipés et de services complémentaires. Une activité récente, encadrée par la loi de 1984. Les professionnels de ce secteur en fort développement se mobilisent pour réglementer leur métier et offrir tous les gages de qualité et de rigueur. Dans cette optique, une norme délivrée par l'organisme de certification national Afnor devrait voir le jour d'ici l'été, que les centres d'affaires sont dès à présent appelés à anticiper.

Le Syndicat National des Professionnels de l'Hébergement d'Entreprises (Synaphe) travaille à l'élaboration de cette norme définissant les conditions d'exercice du métier et sa déontologie. Outil incontournable pour réguler l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs, elle permettra aux professionnels de situer le niveau de leurs prestations et aux clients de choisir un prestataire répondant à leurs besoins sur la base de critères objectifs.



Ainsi s'accroît une tendance à la professionnalisation des centres d'affaires, déjà bien amorcée dans notre région. La représentation locale du Synaphe et la CCI avaient en effet conclu en juillet 2006 un accord de partenariat visant à favoriser l'aide à la création et au démarrage d'entreprises nouvelles.

Contact : www.centresaffaires.com

FICHE PRATIQUE

Domiciliation de l'entreprise

Toute personne demandant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés doit justifier de l'usage d'un local pour l'installation du siège de son entreprise.

- L'entreprise a le choix entre 3 possibilités :
- > domiciliation du siège dans un local commercial dont l'entreprise est propriétaire ou locataire.
 - > Domiciliation dans un centre d'affaires : le centre d'affaires établit, pour un coût modique, un contrat de domiciliation pour héberger l'entreprise.
 - > Domiciliation au domicile privé du dirigeant à condi-

tion de se trouver dans sa résidence principale, de ne pas recevoir de clientèle, de ne pas stocker de marchandises et de ne pas employer de salariés dans le local. Si le dirigeant est locataire, il doit en informer son propriétaire par lettre recommandée. Attention, le bail ou le règlement de copropriété ne doivent pas s'y opposer.

Contact : 0821 231 251 (0,12€ ttc/mn)